

GLOSSAIRE VALEURS MOBILIERES

Action

Valeur mobilière représentant une part du capital d'une société. Le détenteur d'une action bénéficie d'une rémunération sous forme de dividendes et a normalement un droit de vote attaché à son action. En cas de faillite, tous les créanciers sont remboursés avant lui.

Actionnaire

Propriétaire d'action(s), l'actionnaire est au centre des préoccupations des dirigeants de sociétés. On distingue généralement les institutionnels, les petits porteurs et les actionnaires stables.

Assemblée générale

Réunion à laquelle les actionnaires de sociétés sont conviés pour prendre des décisions telles que la ratification des comptes (en assemblée générale ordinaire) ou autoriser des modifications de statuts (en assemblée générale extraordinaire).

Augmentation de capital

Cette opération peut se faire par voie d'incorporation de réserves, elle se traduit alors par une attribution d'actions gratuites aux actionnaires. Elle peut également se faire moyennant le paiement de nouveaux titres, les anciens actionnaires bénéficiant alors d'un droit préférentiel de souscription.

Autorité des Marchés Financiers (AMF)

Créée par la loi n° 2003-706 de sécurité financière du 1er août 2003, l'Autorité des marchés financiers est issue de la fusion de la Commission des opérations de Bourse (COB), du Conseil des marchés financiers (CMF) et du Conseil de discipline de la gestion financière (CDGF). C'est l'organe de surveillance des marchés réglementés en France. Il a le pouvoir d'accréditer les sociétés d'investissement et de définir les règles en matière de compensation.

Avis d'opéré

Avis envoyé par l'intermédiaire financier pour confirmer l'exécution d'un ordre. L'avis d'opéré fait mention du sens de l'opération, du libellé et du nombre de titres sur lesquels elle a porté, du cours moyen d'exécution ainsi que des frais comptabilisés.

Avoir fiscal

Créance fiscale attachée au dividende (l'avoir fiscal n'est pas versé par la société). L'avoir fiscal doit permettre d'éviter la double imposition des bénéfices des sociétés.

Bon de souscription

Valeur mobilière émise par une société, donnant droit à son détenteur d'acheter à un prix défini une action (BSA) ou une obligation (BSO) à une date donnée.

Bourse

Marché organisé permettant l'échange d'actifs financiers dans un cadre réglementé. A côté des Bourses nationales traditionnelles se développent, sous l'impulsion des courtiers, de nouvelles Bourses indépendantes comme l'EASDAQ en Europe.

CAC 40

Indice reflétant l'évolution des 40 principales capitalisations boursières en France. Sa composition est revue trimestriellement par un conseil scientifique composé d'experts. Sa base 1000 remonte au 31 décembre 1987.

Comptant

Pour les opérations en Bourse « le Comptant » désigne les règlements au comptant par opposition au SRD qui désigne les règlements différés.

Continu

Méthode de cotation consistant à confronter l'offre et la demande à tout moment de la séance. La cotation continue s'oppose à la cotation au fixing. En France, il existe deux types de cotations continues : le A pour les titres les plus liquides (notamment ceux du CAC 40) et le continu B.

Cotation

Système de confrontation de l'offre et de la demande permettant de fixer le prix des transactions. En France, on est passé du système de cotation à la criée au système de cotation assistée en continu par ordinateur (CAC).

Criée

Méthode de confrontation physique des ordres, en vigueur à la Bourse avant le développement de l'utilisation de l'ordinateur.

Demande

Dans une feuille de marché, la demande est le terme désignant les ordres d'achat. La meilleure demande est l'ordre d'achat ayant la limite de prix la plus élevée.

Diversification

Stratégie consistant à acheter des actifs financiers ne réagissant pas aux mêmes événements que ceux déjà détenus. Un portefeuille réparti sur une vingtaine de titres appartenant à divers secteurs permet de diminuer de 80 % en moyenne le risque de marché.

Dividende

Partie des bénéfices attribuée aux actionnaires. Les dividendes constituent avec les plus-values en capital la rémunération pour le risque pris en investissant sur des actions.

Droit Préférentiel de Souscription

Lorsqu'une société augmente son capital, elle peut procéder à l'attribution de droits préférentiels de souscription à ses actionnaires, leur permettant de souscrire de nouvelles actions à hauteur de leur participation dans le capital, ou de céder ces droits sur le marché.

Fiscalité

Ensemble des impôts prélevés par l'Etat sur les agents d'un pays en vue de couvrir les dépenses publiques. Il faut noter que les prélèvements sociaux n'ont pas une nature fiscale.

Flottant

Part du capital d'une société non détenue par des actionnaires stables et pouvant donc être échangée en Bourse. L'accès au marché financier est souvent conditionné à un flottant minimum.

Fonds Propres

Ce poste comptable représente l'ensemble des capitaux apportés par les actionnaires à l'entreprise, que ce soit sous forme d'émission d'actions ou de retenue sur les résultats.

Indice

C'est un indicateur synthétique de l'évolution des cours du marché. Chaque indice est basé sur une sélection de titres jugés significatifs, et est calculé selon une méthode de calcul assurant la continuité en cas d'opérations financières.

Liquidité

La liquidité exprime la facilité d'effectuer des transactions et de trouver une contrepartie pour exécuter un achat ou une vente.

Marché secondaire

C'est le marché sur lequel se font les négociations d'actifs déjà cotés. Il s'agit donc d'un marché de "l'occasion".

Nouveau Marché

Créé en janvier 1996, ce marché réservé aux valeurs de croissance intervenant essentiellement dans le domaine des nouvelles technologies est intégré dans un réseau regroupant ses homologues européens.

Obligation

Titre représentatif d'une dette de la société émettrice vis-à-vis du détenteur. La cotation d'une obligation se fait en pourcentage du nominal. Son prix évolue en fonction du niveau des taux d'intérêts.

Offre

Dans une feuille de marché, l'offre est le terme désignant les ordres de vente. La meilleure offre est l'ordre de vente ayant la limite de prix la plus basse.

Offre Publique d'Achat (OPA)

Procédure d'acquisition d'une entreprise cotée. Après fixation d'un prix auquel l'initiateur se propose d'acquérir les titres de la cible, chaque actionnaire est libre d'apporter ou non ses titres. L'acquéreur peut fixer un seuil à partir duquel il estime avoir réussi son opération.

Offre publique de retrait (OPR)

Opération suivant une OPA ou une OPE réussie consistant à se porter acquéreur des derniers pourcentages de capital non encore détenus par l'initiateur de l'offre. Elle vise à supprimer une action de la cote.

Offre publique de vente (OPV)

Opération consistant à introduire en Bourse des valeurs mobilières en bloc.

Offre Publique d'Echange (OPE)

Procédure d'acquisition d'une entreprise. A la différence de l'OPA, les actions ne sont pas payées en numéraire mais en titres de la société initiatrice de l'offre. Elle permet aux sociétés de bénéficier au mieux de multiples de valorisation élevés pour obtenir un effet relatif.

Or

L'or est la seule matière première rentrant dans la composition des réserves des banques centrales. Coté sous forme de lingots, de pièces et de produits dérivés, l'or semble toutefois avoir perdu une partie de son statut de valeur refuge.

Ordre à cours limité (CL)

Il s'agit de passer un ordre de Bourse en fixant à votre intermédiaire une limite maximale à l'achat ou minimale à la vente.

Ordre à la meilleure limite (ML)

C'est un ordre sans limite de prix explicite. S'il s'agit d'un achat, l'ordre se transformera en achat à cours limité au prix de la meilleure offre au moment de son arrivée en carnet. L'ordre de vente se transformera en vente à cours limité au prix de la meilleure demande en carnet.

Ordre à plage de déclenchement

Cet ordre nécessite deux limites : le franchissement de la première déclenche un ordre à cours limité au prix de la seconde. Au moment où vous le rédigez, cet ordre ne doit pas être exécutable.

Ordre à seuil de déclenchement

Ce type d'ordre s'utilise pour protéger un gain, ou suivre une tendance. A l'achat (/la vente) il se transforme en achat (/vente) à tout prix lorsque le cours franchit en hausse (/baisse) le seuil indiqué.

Ordre au marché (MO)

C'est un ordre sans limite de prix. Les ordres de sens inverse étant servis jusqu'à épuisement de votre ordre, il est à utiliser avec discernement. Il offre l'avantage de ne pas pouvoir être partiellement exécuté.

Ordre de Bourse

C'est le message que vous envoyez à votre intermédiaire boursier pour qu'il effectue une transaction sur le marché pour votre compte. Il doit comprendre le code de la valeur sur laquelle intervenir, sa validité temporelle, le prix et la quantité d'actifs à négocier et enfin le compte concerné.

Organisme de Placement Collectif de Valeurs Mobilières (OPCVM)

Cette dénomination recoupe toute les formes de gestion collective de l'épargne en France : SICAV ou FCP. Placement préféré des français, cette forme d'investissement intermédié ne réclame pas de suivi régulier.

Ouverture

Instant où se fait la première confrontation entre l'offre et la demande sur les titres cotés.

Plan d'Epargne en Actions (PEA)

Enveloppe fiscale permettant de gérer des actions en bénéficiant d'une fiscalité avantageuse sur les plus-values et les dividendes. Le PEA est assujéti à diverses restrictions et ne permet notamment pas d'utiliser le SRD.

Plus-value

Montant dégagé suite à une opération d'achat/vente sur une somme investie. La plus-value en capital s'oppose aux dividendes.

Privatisation

Opération par laquelle l'Etat remet dans les mains d'investisseurs privés le capital d'entreprises publiques.

En France, les privatisations sont souvent partielles et font l'objet de la constitution d'un "Groupe d'actionnaires stables".

Rachat d'actions

Opération consistant pour une entreprise à racheter ses actions. Cela lui permet de diminuer le montant de ses fonds propres et permet généralement d'augmenter le bénéfice par action.

Règlement livraison

C'est l'opération consistant à débiter le compte espèce de l'acheteur et à lui transférer la propriété des titres acquis.

Rendement d'une action

Le rendement d'une action est le rapport du montant du coupon distribué par rapport au prix de l'action. Ce ratio est parfois utilisé à des fins de valorisation.

Rentabilité des fonds propres

Ce ratio se calcule en rapportant le bénéfice net dégagé par une entreprise au montant de ses fonds propres. Il n'existe pas réellement de norme en la matière même si on cite souvent le chiffre de 15 % comme étant souhaitable. En fait, ce ratio est très dépendant de la structure de financement et augmente avec l'endettement si l'effet de levier joue positivement.

Réservation de cours

Lorsqu'un titre varie plus que les limites autorisées sur un marché, Euronext procède à la réservation de la valeur. C'est-à-dire qu'elle empêche toute transaction sur ce titre pendant une durée déterminée, à la suite de quoi l'écart maximal de cours est augmenté.

SBF 120

Indice permettant de suivre l'évolution de la capitalisation boursière des 120 principales sociétés cotées sur le marché action parisien. Cet indice large sert de benchmark à certains gérants d'OPCVM spécialisés sur les actions françaises.

SBF 250

Indice permettant de suivre l'évolution de la capitalisation boursière des 250 principales sociétés cotées à Paris. Il reste fortement influencé par les valeurs du CAC 40 même s'il prend également en compte l'évolution de valeurs moyennes issues du Comptant et du Second Marché.

Seuil de cession

Montant total de ventes annuelles de valeurs mobilières, défini chaque année, au-delà duquel vos plus-values deviennent intégralement imposables.

SICOVAM

Organisme chargé en France de centraliser le règlement/livraison des titres. Il est connu du grand public à travers les codes SICOVAM qui sont des codes numériques permettant d'identifier les actifs financiers cotés sur le marché français sans risque d'erreur.

Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV)

Type d'OPCVM français. L'épargnant achète des actions de SICAV dont la valeur est égale à la valeur des actifs gérés. La SICAV assure la gestion du capital moyennant une rémunération contractuelle.

Titres participatifs (TP)

Titres ne pouvant être émis que par des entreprises publiques, ayant la particularité de ne pas pouvoir être classés dans les fonds propres ni les dettes. Ils ne sont en effet pas remboursables mais ils ne confèrent pas de droit de vote ni de droit sur les réserves. Leur rémunération est généralement partiellement fixe et partiellement variable en fonction de l'évolution de l'activité.

Valeur de croissance

Ce type de valeur est caractérisé par une croissance forte et régulière de ses résultats. Ces caractéristiques appréciées des investisseurs les rendent plus chères que la moyenne.

Valeur de rendement

Ce type de valeur est caractérisé par une faible croissance des résultats. Elle intervient généralement sur des secteurs mûrs où il y a peu d'opportunités d'investissement, ce qui lui permet de distribuer des dividendes élevés.